



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime

NOS ACTIONS DE PARTENARIAT

à destination des assurés vulnérables



BILAN 2024

// LE SOMMAIRE

LA STRATÉGIE PARTENARIALE 2023-2027 - Page 4

LES DONNÉES DE LA CPAM SUR L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

• Cartographies 2024 - Page 5

LES PARCOURS ATTENTIONNÉS POUR LES ASSURÉS VULNÉRABLES

- Le bilan de chaque parcours attentionné - Page 6
- Quelques remontées des actions de partenaires - Page 9
- Perspectives 2025 - Page 9
- Données et tableaux de bord - Page 10

LE PARTENARIAT CONVENTIONNÉ - Page 14

L'ALLER VERS PHYSIQUE - Page 15

L'OFFRE DE SERVICES EN LIGNE - Page 16

LES PERSPECTIVES - Page 17

ANNEXE

Présentation synthétique de notre offre de services en ligne - Page 18

LEXIQUE - Page 19



INTRODUCTION

MARIE-ANNE ZANOR, CHEFFE DE PROJET

« Si la stratégie partenariale locale n'a pas évolué depuis sa création d'après les orientations nationales et la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027, la mise en pratique reste suspendue aux ressources dédiées ainsi qu'au bon vouloir du réseau des partenaires fédérés.

Merci à vous tous, partenaires fédérés autour de l'offre de services en ligne ou plus encore, partenaires qui avez conventionné avec la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime.

Accompagner les assurés vulnérables, qui ne viennent pas en accueil et qui n'ont pas de compte ameli, reste pour nous un des objectifs ambitieux qui nous oblige à sans cesse nous améliorer pour permettre la synergie entre nos compétences respectives et les attentes nombreuses des assurés, pas toujours conscients de leurs difficultés d'accès aux droits et aux soins.

L'Aller vers se développe, certes, mais les équipes de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime ne pourront être présentes auprès de tous les partenaires.

C'est à cet effet que l'offre de services en ligne développée depuis 2017, vous propose de nombreux circuits courts afin de vous apporter de réelles solutions terrain adaptées à vos besoins. Ces services évoluent eux aussi pour vous apporter encore davantage d'aide, de soutien, au moment où vous pourriez être en relais des assurés avec lesquels vous avez instauré une relation de confiance.

A partir de 2025, la caisse nationale d'assurance maladie nous propose d'évaluer nos partenaires afin que nous puissions vous apporter une offre de services de qualité en cohérence avec nos ambitions, nos ressources respectives et surtout vos attentes.

Il devrait en découler une offre globale de services attentionnés à nouveau retravaillée, pour aboutir à un maillage territorial de meilleure qualité. »

// LA STRATÉGIE PARTENARIALE 2023-2027

La stratégie locale partenariale s'adosse à la stratégie nationale « accès aux droits et aux soins », laquelle regroupe l'ensemble des différentes actions proposées autour du non recours, du dispositif de renoncement aux droits et aux soins, des différentes actions/parcours attentionnés, y compris ceux relatifs à l'inclusion numérique, et à la prévention.

L'accompagnement personnalisé dédié des publics vulnérables, en particulier dans le cadre de l'Aller vers, en est un des principaux piliers. L'approche populationnelle permet par ailleurs de détecter plus aisément les personnes concernées parmi les 630 000 bénéficiaires des prestations, mais aussi auprès de nos partenaires, pour les personnes qu'ils accompagnent au quotidien.

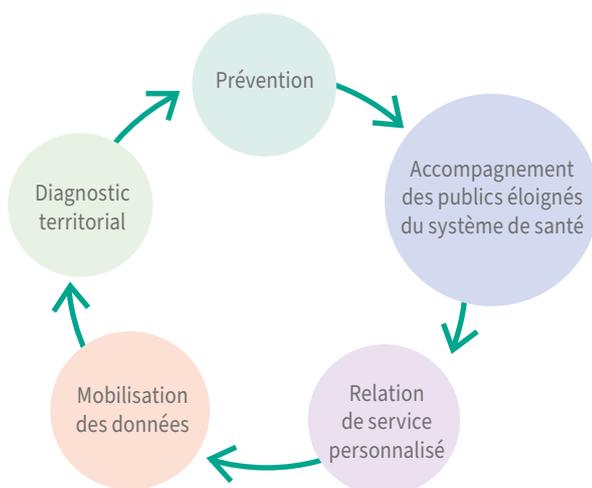
Depuis 2017, la Mission d'accompagnement en santé (MisAS) de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime est organisée pour répondre aux besoins détectés par nos partenaires en interne et en externe.

Deux dimensions concourent à assurer un suivi performant :

- l'Aller vers, démarche terrain chez nos partenaires ;
- le suivi du renoncement aux droits et aux soins.

La mobilisation de la MisAS sur le suivi du renoncement aux soins est accessible via le site dédié aux partenaires : [Votre espace partenaires](#). Les signalements en ligne permettent aux partenaires de transmettre les besoins des assurés repérés sur le terrain. Ils sont pris en charge par la MisAS sous 48 heures.

D'autre part, l'approche populationnelle a abouti à l'élaboration de **27 parcours attentionnés**, afin d'aider au repérage en accueil, au téléphone ou en Aller vers les situations de vulnérabilité des assurés qui nous contactent.



Enfin, le réseau partenarial local, fort de ses 900 acteurs fédérés, permet à la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime d'agir au plus près des besoins et d'accompagner des assurés éloignés du soin. Cet éloignement peut être géographique, consécutif à des difficultés associées à la démographie médicale, de coût, voire de méconnaissance, et peut générer des ruptures plus ou moins longues dans le temps.

L'absence de prévention peut devenir alors un marqueur, au premier abord statistique, lequel pointe souvent une situation où la santé pourrait être davantage optimisée dans le temps.

// LES DONNÉES DE LA CPAM SUR L'ACCÈS AUX DROITS

Sont ici évoquées les cartographies début 2025, afin d'apporter les perspectives associées à la conclusion de l'année 2024, et de toutes les actions réalisées en cours d'année.

CARTOGRAPHIES 2025

Les cartographies permettent d'envisager au niveau départemental, pour chaque bassin de vie, les données en pourcentages et en volumes. Chaque carte est associée aux données chiffrées du code postal représentatif.

Ces cartes sont établies à partir de requêtes de l'année en cours dont les données sont extraites directement de nos bases.

Elles reflètent les situations de la totalité des bénéficiaires assurés par la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime pour le régime général, soit **647 560 bénéficiaires**.

De fait, et s'agissant de grands nombres, les données sont quasi stables d'une année sur l'autre.

Voici les 6 thématiques cartographiées :

- part de la population de 65 ans et plus ;
- densité de médecins omnipraticiens ;
- bénéficiaires de 17 ans et plus ayant déclaré un médecin traitant ;
- bénéficiaires ayant une complémentaire santé (dont la Complémentaire santé solidaire gratuite ou contributive) ;
- assurés ayant un compte ameli ;
- bénéficiaires sans aucun soin depuis 2 ans, ni action de prévention.



[Accéder aux cartographies 2025.](#)

LES PARCOURS ATTENTIONNÉS POUR LES ASSURÉS VULNÉRABLES

27 parcours attentionnés sont mis en œuvre afin d'accompagner les assurés les plus vulnérables dans leur(s) situation(s) de vie.



[Accéder à la brochure « Les parcours attentionnés assurés ».](#)





LES PARCOURS ATTENTIONNÉS POUR LES ASSURÉS VULNÉRABLES (suite)

LE BILAN DE CHAQUE PARCOURS ATTENTIONNÉ

Les supports de présentation pour chaque parcours attentionné sont disponibles sur le site [Votre espace partenaires](#) en téléchargement ou en commande en ligne.

Intitulé du parcours attentionné	Déploiement 2024	Création déploiement 2025	Dépliant en ligne à disposition	Partenariat conventionné	Présence CPAM Aller vers
SANTÉ					
Accès à un médecin traitant	✓		✓	✓	✓
Affection de longue durée	✓		✓	✓	Non déployé
Aller vers	✓		En cours de création	✓	✓
Complémentaire santé solidaire	✓		✓	✓	✓
Invalidité	✓		✓	✓	✓
Renoncement aux soins	✓		✓	✓	✓
Transition de genre		✓	✓	✓	✓
DÉPENDANCE					
Accompagnement des seniors	Partiel		En cours de création	✓	✓
Aidants		✓		✓	✓
Majeurs protégés	✓		✓	✓	✓
Personnes vivant avec un handicap	Partiel		En cours de création	✓	✓
FAMILLES					
Mono parentales/séparation	Partiel		En cours de création	✓	✓
Arrivée de l'enfant	✓			✓	✓
Perte d'un proche	✓			✓	✓



LES PARCOURS ATTENTIONNÉS POUR LES ASSURÉS VULNÉRABLES (suite)

Intitulé du parcours attentionné	Déploiement 2024	Création déploiement 2025	Dépliant en ligne à disposition	Partenariat conventionné	Présence CPAM Aller vers
JEUNESSE					
Aide sociale à l'enfance	✓		En cours de création	✓	Non déployé
Protection judiciaire de la jeunesse	✓			✓	
Etudiants nationaux et internationaux	✓		✓	✓	✓
Jeunes	✓		✓	✓	✓
EMPLOI					
Demandeurs d'emploi	✓		✓	✓	✓
Prévention de la désinsertion professionnelle	✓		En cours de création	✓	✓
Travailleurs indépendants précaires	✓			✓	✓
NUMÉRIQUE					
Inclusion numérique	✓		En cours de création	✓	✓
PAUVRETÉ					
Personnes hébergées	✓		Non déployé	✓	✓
AUTRES					
Partenaires ESS		✓	✓	Non déployé	Non déployé
Victimes d'attentats	✓				
Habitants QPV		✓	✓	✓	✓
Personnes écrouées	✓			✓	✓



LES PARCOURS ATTENTIONNÉS POUR LES ASSURÉS VULNÉRABLES (suite)

QUELQUES REMONTÉES DES ACTIONS DE PARTENAIRES

STRUCTURES	ACTION TERRAIN
COPIL PASS NATIONAUX ET LOCAUX	Augmentation importante des consultations surtout pour les infirmières. Augmentation des personnes avec des droits sociaux et en grande précarité (problème d'accès à un médecin traitant, à un logement, problème pécuniaire...).
CROIX-ROUGE FRANÇAISE	Projet de création d'un centre dentaire mobile à Saintes en 2025.
BANQUE ALIMENTAIRE	Baisse des collectes auprès des structures/magasins alimentaires > moins de stock et impact sur la distribution.
POLITIQUE DE LA VILLE	Les contrats sont signés Préfecture, DREETS et partenaires dont la CPAM. Les actions pourront débuter à partir de 2025.
LYCÉENS SALON PASSERELLE (20 12 2024)	Plusieurs proviseurs ont contacté le stand de la CPAM pour des interventions Aller vers.

PERSPECTIVES 2025

> **Parcours Aller vers** : interventions des équipes du pôle Accès aux droits et aux soins (Adas) et/ou du pôle Prévention sur les sites des partenaires pour rencontrer les assurés. Les partenaires conventionnés sont prioritaires.

> **Module pédagogique « La Sécurité sociale, ma santé et moi »** en lycée professionnel. Les lycéens vont bénéficier d'une première acculturation afin de développer leurs capacités d'autonomie.

> **Evaluation des partenaires conventionnés** : mise en œuvre localement. 11 partenaires initialement sous convention sont maintenant des partenaires fédérés.

> **Evolution du réseau des partenaires** : 11 partenaires conventionnés en 2024. 90 ont rejoint les 900 partenaires fédérés avec l'offre de services en ligne du site [Votre espace partenaires](#). 10 nouveaux partenaires ont signé une convention de partenariat en 2024.

> **Centres d'examens de santé en Charente et en Charente-Maritime** : l'Examen de prévention en santé est accessible en individuel et en collectif à Angoulême et à Niort, et en collectif à Saintes. Une prise en charge des frais de déplacement est possible au titre de l'action sociale.

> **Signalements de renoncement aux droits et aux soins** : associés à l'offre de services en ligne, accessibles par tous les partenaires internes et externes à partir du site [Votre espace partenaires](#).

LES PARCOURS ATTENTIONNÉS POUR LES ASSURÉS VULNÉRABLES (suite)

DONNÉES ET TABLEAUX DE BORD



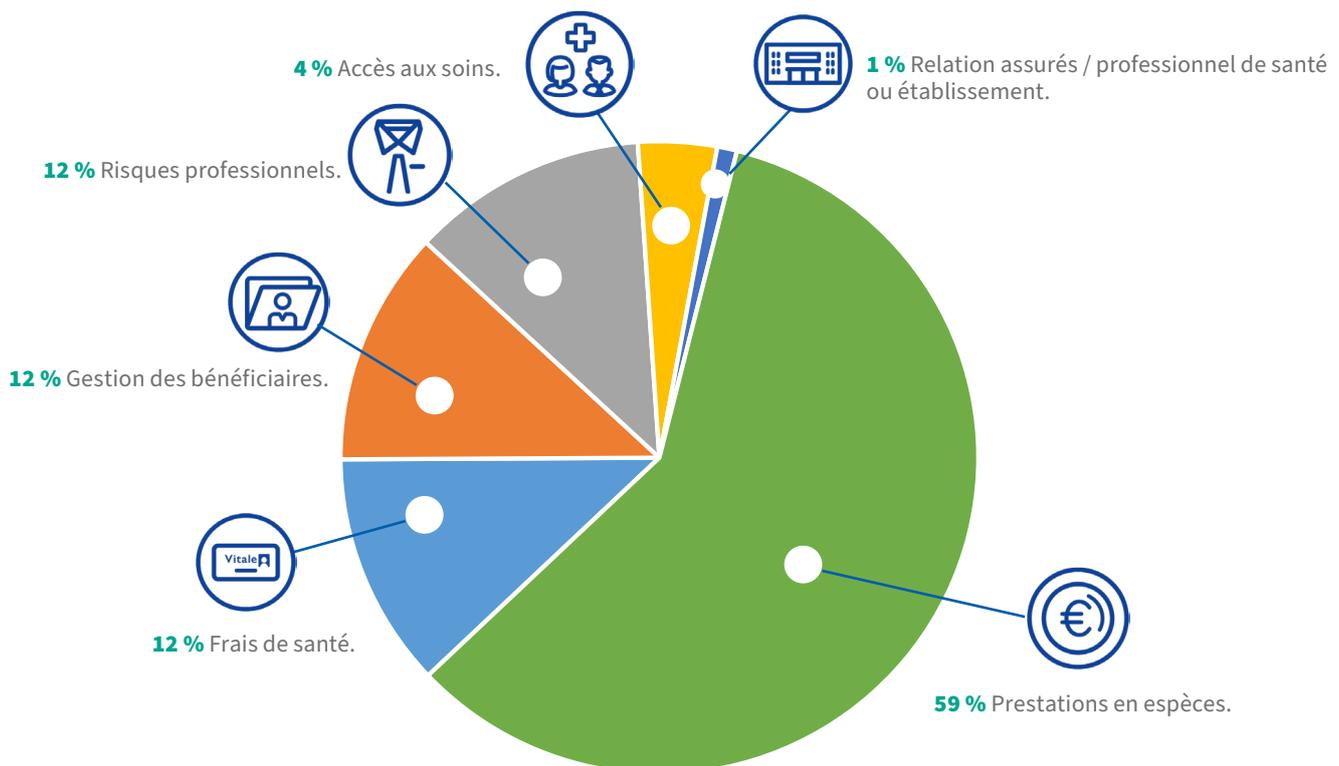
Parmi les causes du renoncement aux droits et aux soins, figurent les sollicitations suivantes :

- **408** pour une complexité des démarches d'accès aux soins ;
- **88** pour des délais de rendez-vous trop éloignés ;
- **594** pour un refus d'examen par un praticien ;
- **103** pour un reste à charge trop important ;
- **22** afférents au coût ou modalités de transport.



LES PARCOURS ATTENTIONNÉS POUR LES ASSURÉS VULNÉRABLES (suite)

Le médiateur a réparti la provenance de ses **296 saisines d'accès aux droits et aux soins** sur 6 processus de la CPAM :



La création des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) vient apporter quelques solutions locales face aux situations associées à **l'absence de médecin traitant**.

Suite à une convention avec la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime, les signataires s'engagent à accepter de nouveaux assurés parmi leurs files actives de patients.

5 CPTS se sont engagées avec la caisse, dans un Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) en 2024. En Charente-Maritime, en 2025, elles sont donc au nombre de 7 CPTS à savoir :

- Aunis Nord
- La Rochelle
- Aunis Sud
- Royan Atlantique
- Saintonge Romane
- Ile de Ré
- Rochefort Océan.

Elles représentent ensemble **80 % de la capacité de couverture territoriale** au regard du nombre d'assurés en Charente-Maritime.

LES PARCOURS ATTENTIONNÉS POUR LES ASSURÉS VULNÉRABLES (suite)

ZOOM sur le parcours EXAMENS DE PRÉVENTION EN SANTÉ

Centre d'examens en santé
ANGOULÊME
Antenne saintaise

- **168** assurés de la Charente-Maritime sont venus à Angoulême.
- **191** assurés de la Charente-Maritime sont venus à Saintes.

Des entretiens individuels de prévention (EIP), de 45 à 60 minutes, ont été mis en place concernant des thématiques de prévention : alcool, tabac, activité physique, sédentarité et alimentation, cannabis, dépistage organisé des cancers et vie affective et sexuelle. Ils font suite ou non, à un Examen de prévention en santé (EPS).

Centre d'examens en santé
NIORT

- **817** assurés de la Charente-Maritime ont bénéficié d'un EPS dont 300 en situation de précarité.
- **73** assurés de la Charente-Maritime sont venus dans le cadre du partenariat avec des structures d'accompagnement social de la Charente-Maritime (CCAS, régie de quartier, Mission locale, CSC, etc.).

Education thérapeutique du patient

Objectif : vivre avec une maladie chronique.
4 inclusions réalisées.

Entretiens individuels de prévention

Ces examens sont réalisés par une infirmière.
12 assurés ont été accompagnés sur la thématique tabac, 10 en nutrition et activité physique, et 3 multithématiques.

Perspective 2025

Prise en charge intégrale du bilan de prévention.

Suite à une réservation en ligne ou auprès d'un professionnel de santé (médecin, infirmier, sage-femme ou pharmacien), l'assuré pourra partager avec cet expert ses habitudes de vie et échanger sur des thématiques de prévention au choix. Le professionnel pourra dispenser des conseils, voire orienter l'assuré vers des soins, des dépistages, etc.

LES PARCOURS ATTENTIONNÉS POUR LES ASSURÉS VULNÉRABLES (suite)

Depuis plusieurs années, la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime propose des webinaires. Les assurés et les partenaires peuvent s'inscrire en ligne depuis les actualités locales d'[ameli.fr](https://www.ameli.fr) ou en allant sur la chaîne dédiée de la plateforme Webikeo. Ces webinaires sont proposés en direct et en rediffusion.

ZOOM sur le parcours
NUMÉRIQUE



Plus de **17 200** abonnés à notre chaîne Webikéo.



33 webinaires de 15 minutes environ ont été suivis par les assurés.



468 partenaires ont participé aux webinaires dédiés.

Les 3 webinaires les plus suivis (en nombre d'inscrits)

1 300

Travailleurs indépendants, les dispositifs d'aide de la CPAM, de l'Urssaf et de la Caf.

1 100

Comment obtenir votre nouvelle carte Vitale ?

600

La franchise médicale et la participation forfaitaire.

Quelques exemplaires de webinaires en rediffusion



Ces webinaires dédiés au développement des connaissances sont proposés aux assurés ayant une connaissance du numérique.

Les assurés en difficulté numérique repérés en accueil ont pu suivre des formations individuelles sur le compte ameli auprès des agents d'accueil de nos sites : La Rochelle, Rochefort et Saintes.



Des accompagnements en formation plus approfondie sont proposés aux assurés sans connaissance informatique, par les structures fédérées par le Département. Elles sont intégrées au dispositif mis en place par ce dernier : le "PASS Numérique". La caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime est également structure relais du Département depuis la mise en place du dispositif.

// LE PARTENARIAT CONVENTIONNÉ

Parmi les 900 partenaires fédérés autour de l'offre de services en ligne, figurent les 90 partenaires conventionnés, qui bénéficient d'une offre de services attentionnée « sur mesure ».

Les services apportés en plus de l'offre de services en ligne

Au-delà de l'offre de services en ligne et des circuits courts, les partenaires conventionnés peuvent demander des services complémentaires adaptés aux populations vulnérables qu'ils accompagnent.

Exemple de services :

- les démarches d'Aller vers sont en priorité réalisées à destination des partenaires conventionnés ;
- des analyses statistiques peuvent être conduites sur les territoires géographiques ou par type de population, par périodes, etc. ;
- des campagnes de communication peuvent être adressées pour ciblage de populations lors d'événementiels auxquels la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime participe ;
- des webinaires spécifiques peuvent être envisagés ;
- des supports de communication spécifiques peuvent être créés ;
- des actions des partenaires conventionnés peuvent être relayées via nos newsletters propriétaires.

Toute demande de la part d'un partenaire conventionné sera étudiée avec attention.

L'évaluation des partenaires

Depuis 2024, les partenaires conventionnés sont évalués sur la base d'indicateurs nationaux.

Ces outils ont été construits par plusieurs caisses d'assurance maladie et valorisent les éléments suivants :

- Se connaître - Identification.
- Se connaître - Information / Formation.
- Agir - Accès aux droits, aux soins et à la santé.
- Agir - Relais des offres de service.
- Agir - Coconstruction et innovation.
- Piloter.
- Se faire connaître.

Ainsi, en 2024, le nombre de 90 partenaires conventionnés reste stable, avec 10 nouveaux partenaires : 4 établissements pénitentiaires du Département, ADHEOS, ATASH, Pass Saintes, et des modifications d'avenants pour : ADEI ADP, MSAIS, Udaf.

10 autres partenaires, auparavant conventionnés, sont désormais fédérés et bénéficient de l'offre de services en ligne du site [Votre espace partenaires](#).

// L'ALLER VERS PHYSIQUE

Une analyse de type 360° est assurée par les agents de développement social de la Mission accompagnement en santé (MisAS) exerçant à la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime, lors des rencontres avec les assurés, dans le respect de la confidentialité des données de chacun. Conformément à la législation, aucune donnée individuelle n'est communiquée au partenaire sans le consentement de l'assuré.

3 126

assurés ont été accompagnés sur les sites de 33 partenaires pour lesquels la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime a assuré soit une permanence lors d'un évènement, soit une permanence ponctuelle, comme lors des inscriptions réalisées pendant la campagne des Restos du Cœur, par exemple.

178

déplacements ont été réalisés par les agents de développement social de la MisAS. Parmi ces assurés rencontrés sur le terrain, 2 319 l'ont été chez des partenaires conventionnés, soit 74 %.

438

personnes rencontrées chez nos partenaires, au cours de réunions d'informations de notre offre de services, dont 293 chez nos partenaires conventionnés, soit 67 %.

Lors d'un accompagnement d'un(e) assuré(e) sur le terrain, suivant son appétence et sa capacité à utiliser le numérique, ce dernier/cette dernière peut être orienté(e) vers les webinaires thématiques de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime. Il/elle peut aussi bénéficier d'une présentation du compte ameli en agence, ou encore une formation complète au numérique avec l'appui des partenaires déployés dans le contexte du PASS numérique par le Département. La CPAM est partenaire relais du Département et peut proposer, aux assurés intéressés, des bons pour acquisition et utilisation auprès de prestataires référencés par le Département et des chéquiers APTIC (Agir pour l'inclusion numérique).



Plus d'information sur le [site du Département](#).

L'Aller vers en dématérialisé : les webinaires thématiques

Réalisés et disponibles en rediffusion à partir de la chaîne Webikéo de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime, les webinaires rencontrent un franc succès depuis leur création. Une progression de **60 % du nombre d'inscrits** a été constatée au regard du réalisé en 2023.



Plus d'information sur la partie « [ZOOM sur le parcours numérique](#) ».



L'OFFRE DE SERVICES EN LIGNE

Alphabétique > A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

ameli Mon compte ameli Points d'accueil



Charente-Maritime



Vous êtes assuré social ? Retrouvez toutes les informations vous concernant sur ameli.fr



Bienvenue sur le site « Votre espace partenaires »,
destiné aux partenaires de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime
Des informations utiles, des échanges facilités, des offres destinées à vos publics

Disponible depuis 2017, l'offre de services en ligne de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime permet aux 900 partenaires fédérés d'avoir des informations et des supports gratuitement, des contacts privilégiés, le tout en accès libre.

Les 2 newsletters relaient principalement les contenus du site auprès du réseau, avec la **newsletter mensuelle destinée aux partenaires** qui accompagne les assurés vulnérables au quotidien, et la **newsletter trimestrielle à l'attention des partenaires accompagnant les travailleurs indépendants**.

Parmi les 76 dépliants ou affiches à télécharger ou à commander en ligne, « la synthèse de l'offre de services en ligne » (annexe) est à votre disposition.

Cet outil reste précieux pour permettre aux partenaires de pouvoir consulter le site Internet et les services en ligne, grâce aux QR codes associés.

Sommaire des supports à télécharger ou à commander réservé exclusivement aux partenaires de la caisse d'assurance maladie de Charente-Maritime).

Les aides de l'Assurance Maladie

- Les aides financières de votre caisse d'assurance maladie
- La Complémentaire santé solidaire
- Les France services
- [La Mission accompagnement santé](#)
- Les séances de psychologie
- Les webinaires

Le numérique

- ameli.fr
- Application carte Vitale
- Mon espace santé
- Les téléservices

Les parcours attentionnés

- Les assurés en transition de genre
- L'invalidité
- Les jeunes
- La parentalité
- Les personnes écrouées
- Les proches aidants
- La séparation
- Les travailleurs indépendants

La prévention

- La contraception
- L'éducation thérapeutique du patient : frais de déplacement
- L'examen de prévention en santé
- M'T Dents
- La prévention à tous les âges

Les situations de vie

- Les accidents causés par un tiers
- L'arrêt de travail pour maladie
- Le changement de situation
- Les demandeurs d'emploi
- Les étrangers en situation irrégulière
- Les personnes vivant avec un handicap
- Les transports



Accéder à la rubrique [Services > Supports à télécharger ou commander](#).

Cette offre de services est régulièrement mise à jour. Des supports nationaux et locaux sont proposés.

LES PERSPECTIVES

Développement de l'Aller vers physique ou en webinaire

- Rencontrer les populations vulnérables, en priorité accompagnées par les partenaires conventionnés, est essentiel. La planification de l'Aller vers physique devient alors un prérequis pour informer et échanger avec les assurés vulnérables.
- Sur le terrain, certaines structures partenariales sont relais des liens auprès des assurés, pour accéder aux webinaires thématiques à disposition sur notre chaîne Webikéo.
- Déployer les 27 parcours attentionnés nationaux avec ajouts locaux.
- Mettre en œuvre des nouveaux parcours attentionnés assurés 2024 : aidants, personnes âgées, handicap et habitants QPV (Quartiers prioritaires de la ville).
- Pour les jeunes, le projet d'accueillir le bus médiant itinérant « Mes tips santé » en faveur de la prévention.

Le partenariat continue sa mission de repérage des assurés en renoncement aux droits et aux soins, notamment grâce aux signalements en ligne adressés par les structures fédérées.

Assurance Maladie | Formulaire en ligne de signalement de renoncement aux droits et aux soins

Vous avez des difficultés à contacter un médecin ou faire signer vos actes ?

1. Avez-vous un médecin traitant ?

2. Avez-vous contacté votre médecin traitant quand vous en avez besoin ?

3. Avez-vous réalisé tous les soins dont vous aviez besoin ?

4. Avez-vous une mutuelle complémentaire et/ou bénéficiez-vous de la Complémentaire santé solidaire ?

5. Avez-vous bénéficié d'un accompagnement à l'utilisation du numérique ?

6. Avez-vous bénéficié d'un accompagnement à l'utilisation du numérique ?

7. Avez-vous bénéficié d'un accompagnement à l'utilisation du numérique ?

8. Avez-vous bénéficié d'un accompagnement à l'utilisation du numérique ?

9. Avez-vous bénéficié d'un accompagnement à l'utilisation du numérique ?

10. Avez-vous bénéficié d'un accompagnement à l'utilisation du numérique ?

Zoom sur le contenu

A partir de 4 questions génériques :

1. Avez-vous un médecin traitant ?*

Oui Non

2. Allez-vous consulter votre médecin traitant quand vous en avez besoin ?*

Oui Non

3. Avez-vous réalisé tous les soins dont vous aviez besoin ?*

Oui Non

4. Avez-vous une mutuelle complémentaire et/ou bénéficiez-vous de la Complémentaire santé solidaire ?*

Oui Non

et avec l'accord de l'assuré(e), les collaborateurs de la Mission accompagnement en santé (MisAS) peuvent contacter les personnes signalées. Les thématiques de l'accès aux droits et aux soins sont partagées en premier abord, puis seront étudiées les difficultés et les freins rencontrés.

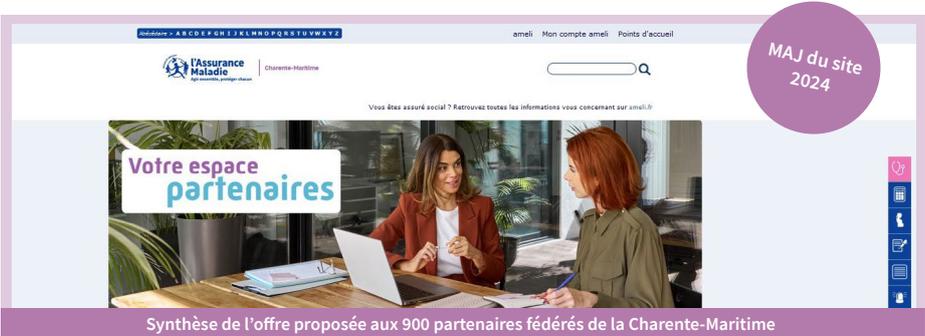
La prévention est incluse dans le périmètre des ressources, ainsi que les aides financières, notamment de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime. De nombreux partenaires ont maintenant des ressources sociales à domicile, lesquelles permettent de pouvoir anticiper les aides possibles. Pour ceux qui en sont démunis, les webinaires « partenaires » ajoutent des informations complémentaires.

ANNEXE

Présentation synthétique de l'offre de services en ligne de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime (octobre 2024).



Charente-Maritime



Synthèse de l'offre proposée aux 900 partenaires fédérés de la Charente-Maritime

Le site offre une navigation simplifiée, une meilleure ergonomie, et une réduction de son impact environnemental dans une démarche d'écoconception. Il est aussi accessible sur smartphone (avec un navigateur Chrome, Firefox, Safari, etc.).

Adresse du site : cpam17.fr/espacepartenaires/index.php

QR code d'accès au site → 

Au menu :

- Accueil
- Connaître la caisse d'assurance maladie
- Aides de la caisse d'assurance maladie
- Accès aux droits et aux soins
- Prévention
- MisAS
- Complémentaire santé solidaire
- Allers vers... les partenaires et les assurés
- Parcours attentionnés assurés
- Téléservices compte ameli
- Mon espace santé
- Inclusion numérique
- Services
- Communication
- Nous contacter
- Liens utiles

Dont :

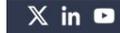
- Les aides financières sous conditions de ressources.
- Les cartographies de l'accès aux droits et aux soins par grand canton.
- Le formulaire de signalement de renoncement aux soins (prise en charge sous 48h).
- 
- La prévention pour tous, dont l'examen de prévention en santé.
- La prise en charge des séances de psychologie.
- L'offre Inclusion numérique à destination de vos publics, par niveaux d'apprentissage avec des supports adaptés.
- Les simulateurs :
 - Indemnités journalières,
 - Complémentaire santé solidaire...
- Les webinaires mensuels proposés par la CPAM.
- Les 27 parcours destinés aux assurés vulnérables.

Dont :

- Tous les droits et démarches par mots clés (abécédaire).
- Les modalités de contact en circuit court pour les partenaires.
- Les services du compte ameli : outil d'aide interactif [Pastel](#).
- Le téléchargement des dépliants ou la commande éditée (offerte).
- Les modalités d'accueil dans nos locaux et dans les France services.
- Les newsletters mensuelles, trimestrielles prescripteurs/Travailleurs indépendants et les hors-séries.
- L'inscription en ligne aux rencontres collectives pour les nouveaux invalides et futurs parents.

Connaître la caisse d'assurance maladie et son réseau partenarial




Suivez-nous → 

[Prendre rendez-vous en accueil.](#) 

[Prendre rendez-vous pour un examen de prévention en santé.](#) 

Caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime – 10 2024.



LEXIQUE

ACI : Accord conventionnel interprofessionnel.

Adas : Accès aux droits et aux soins.

ADHEOS : Aide défense homosexuelle pour l'égalité des orientations sexuelles.

ADEI ADP : Action d'aide aux personnes protégées.

ATASH : Association pour le traitement, l'accompagnement, les soins et le handicap.

Caf : Caisse d'allocations familiales.

Carsaf : Caisse d'assurance retraite et santé au travail.

CCAS : Centre communal d'action sociale.

CDA : Communauté d'agglomération.

CDIJ : Centre d'information et de documentation jeunesse.

CES : Centre d'examens de santé.

CFA : Centre de formation des apprentis.

Cnam : Caisse nationale d'assurance maladie.

COG : Convention d'objectifs et de gestion.

COFIL : Comité de pilotage.

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie.

CPTS : Communautés professionnelles territoriales de santé.

CSC : Centre socio culturel.

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

EPS : Examen de prévention en santé.

ESS : Économie sociale et solidaire.

MisAS : Mission d'accompagnement en santé.

MSAIS : Mission de soutien d'accompagnement et d'ingenierie sociale.

PASS : Permanence d'accès aux soins de santé.

PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse.

QPV : Quartier prioritaire de ville.

UDAF : Union départementale des allocations familiales.

Urssaf : Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et des allocations familiales.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
le site [Votre espace partenaires](#)
ou sur [ameli.fr](#)

**Brochure de la caisse d'assurance maladie de la
Charente-Meritime**

Direction du Service

